

La

# Semaine Religieuse

DE  
Québec

VOL. XXV

Québec, 22 février 1913

No 29

DIRECTEUR. M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 449 — Les Quarante-Heures de la semaine, 449. — Jubilé épiscopal de S. G. Mgr l'Archevêque, 450. — Au Nord-Ouest, 456. — Feu M. l'abbé G.-T. Roy, 456. — Chronique générale, 456. — Les vocations ecclésiastiques, 459. — Bibliographie, 461.

— ••• —

Calendrier

— o —

23	DIM.	vi	III du Carême. <i>Kyr.</i> des dim. du Car. Vêp. du suiv., mém. du dim. et de S. Pierre Damien (II Vêp.), <i>O. Doctor.</i>
24	Lundi	r	S. Mathias, apôtre, <i>2 cl.</i>
25	Mardi	†b	Ste Marguerite de Cortone, pénitente (22).
26	Mercredi	vi	De la férie.
27	Jeudi	vi	De la férie.
28	Vendredi	r	Les Cinq plaies de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
1	Sam.	vi	De la férie.

— ••• —

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

23 février, Saint-Zacharie. — 25, Saint-Joseph (Beauce). — 26, L'Islet. — 27, Saint-Pierre, I. O. — 1er Mars, Couvent de Notre-Dame de Lévis.

**Jubilé épiscopal de S. G. Mgr l'Archevêque**

— o —

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

*Archevêché de Québec, 3 février 1913.*

Bien chers Messieurs,

Le 28 octobre 1888, dans la basilique de Québec, M. l'abbé L.-N. Bégin, alors principal de l'Ecole Normale, et évêque élu de Chicoutimi, recevait la consécration épiscopale des mains de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

L'année 1913 ramène donc le 25<sup>e</sup> anniversaire de cet heureux événement. Elle est, par conséquent, pour notre vénérable Archevêque et pour tous ses diocésains, une année jubilaire. C'est, dans la belle carrière épiscopale du chef spirituel de ce diocèse, comme une étape joyeuse où il fera bon pour tous ses fils de s'arrêter un instant, afin de s'abandonner à la douceur des souvenirs et de vaquer au suave et impérieux devoir de la reconnaissance.

Sans doute, le vénéré Jubilaire eût préféré s'enfermer dans le silence et la retraite pour goûter la joie intense de ces souvenirs, et exhaler devant Dieu les sentiments de son âme. Si nous l'eussions consulté, il eût imposé à notre gratitude une discrétion dont elle aurait souffert, mais qui aurait satisfait une modestie toujours empressée à se dérober aux poursuites de la louange publique.

Mais, il y a des sentiments qu'on ne peut réduire au silence ; il y a des actions de grâces qui veulent éclater en cantiques solennels ; il y a des jubilés dont la joie communicative ébranle tous les cœurs ; il y a des jubilaires qui n'ont pas le droit de se soustraire aux exigences de la reconnaissance publique, et à qui il est donc permis de faire une douce violence pour forcer les retranchements où leur humilité se tient sur la défensive.

Voilà pourquoi il a été décidé de célébrer, par des fêtes religieuses et civiles, le 25<sup>e</sup> anniversaire de la consécration épiscopale de Monseigneur l'Archevêque. La grande famille diocésaine de Québec sera bien aise qu'on lui fournisse

ainsi l'occasion de rendre ses hommages, de témoigner son profond attachement et de dire sa vive gratitude au prélat distingué, qui a toujours été pour elle un pasteur et un père.

Cette carrière épiscopale d'un quart de siècle, c'est nous, prêtres et fidèles de Québec, qui en avons bénéficié. Sans doute, Chicoutimi en a eu les premiers dévouements et recueilli les premiers fruits. Et nous savons en quelle affection durable cette florissante Eglise garde la mémoire de son deuxième évêque. Mais, c'est Québec surtout qui a été le champ de labeur de ce bon père de famille. Après y avoir dépensé vingt années de son sacerdoce, il y est revenu et il y reste pour lier la gerbe féconde de son épiscopat.

Ce n'est ici ni le lieu ni le temps de dire ce qu'a été cette carrière épiscopale, quelles œuvres l'ont signalée, quelles espérances elle a réalisées, quel éclat elle a jeté sur l'Eglise canadienne tout entière. Je ne ferai pas au clergé de ce diocèse l'injure de supposer qu'il faille stimuler son zèle en remettant sous ses yeux les motifs de sa reconnaissance.

Je sais que l'annonce de nos fêtes jubilaires va combler vos vœux et donner à votre piété filiale une satisfaction qu'elle réclame. Vous comprenez sans peine que l'Eglise de Québec s'honorera par les démonstrations qui s'apprentent, et que tous la béniront à l'envi d'avoir ajouté, dans ses annales déjà si glorieuses, la belle page qu'y écrira le prochain jubilé.

Permettez-moi seulement de faire remarquer que, à l'époque où nous vivons, il y a peut-être des raisons spéciales de rendre à l'autorité religieuse des devoirs et des hommages qui la posent dans sa vraie lumière devant l'opinion publique. Il y a toujours profit à donner au peuple chrétien des leçons de respect et de déférence envers ceux qui le gouvernent au nom de Dieu. L'opportunité de pareilles leçons, aujourd'hui, ne nous paraît pas douteuse.

Notre-Seigneur recommandait aux apôtres de faire briller leur lumière devant les hommes, pour les aider à glorifier leur Père qui est dans les cieux. Les hommes ont encore besoin de contempler ces belles lumières qui éclai-

rent la sainte Église. A l'éclat qui en jaillit ils aperçoivent plus nettement certains faits et acquièrent une intelligence plus vive de certains devoirs.

Aussi, quand le digne Jubilaire nous reprochera d'avoir contrarié ses goûts en le mettant en évidence, nous ne manquerons pas, pour nous justifier, de lui répéter en toute sincérité la parole du divin Maître : *Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in cælis est.* (Math., v, 16). Et je suis bien sûr que, en faisant cette réponse et en donnant cette raison, j'interpréterai fidèlement vos propres pensées, et attirerai sur notre entreprise le pardon qu'elle attend de la terre et les grâces qu'elle sollicite du ciel.

Les fêtes jubilaires auront lieu dès les premiers jours de juin. A cette date, les charmes tardifs du printemps et les décors de la nature favorisent singulièrement nos fêtes, à Québec ; et surtout, nous avons alors les concours très précieux des élèves du grand et du petit Séminaire. Les détails du programme vous seront communiqués plus tard.

Je tiens à vous faire connaître, dès maintenant, et à vous recommander fortement un projet qui a été suggéré et élaboré par les promoteurs des fêtes, et auquel je donne mon entière approbation. Le projet a pour but de donner au prochain jubilé des résultats pratiques et durables, et de faire jaillir de la joie commune une œuvre bienfaisante qui en assure le mérite devant Dieu et en perpétue le souvenir devant les hommes.

Il s'agit donc d'organiser parmi les fidèles et dans le clergé une souscription destinée à former une bourse, qui sera offerte à Mgr l'Archevêque, à l'occasion de son jubilé épiscopal.

Evidemment, il ne peut être question d'une offrande personnelle. Monseigneur s'y opposerait absolument. L'argent prélevé par cette souscription serait déposé entre les mains du Jubilaire comme un capital, dont les revenus serviraient à procurer, chaque année, à quelques prêtres du diocèse le bienfait si nécessaire d'un enseignement supérieur.

Personne n'ignore l'intérêt tout particulier que Mgr l'Archevêque a toujours porté à la cause de l'éducation.

Ayant eu lui-même l'avantage de recevoir en Europe une culture intellectuelle de tout premier ordre, il a consacré plus de vingt ans de sa vie sacerdotale à prodiguer à la jeunesse les trésors de sa science. Depuis qu'il est évêque, il n'a cessé de favoriser de toute façon la bonne éducation des enfants. Nos maisons d'enseignement le savent bien. Ils le savent aussi tous ceux qui, chez nous, ont pu faire un cours d'étude, ou procurer à leurs enfants cet avantage, grâce à la charité toujours attentive, ingénieuse et féconde de leur premier pasteur.

Qu'on me permette de dire ici que l'une des grandes préoccupations de cet évêque éducateur a été d'assurer à son clergé une bonne formation scientifique. Il n'a rien négligé pour élever le plus possible le niveau des études philosophiques et théologiques ; toujours il s'est réjoui des généreux sacrifices que se sont imposés nos séminaires et nos collègues pour recruter et former des professeurs qui fussent à la hauteur de leur tâche ; il a volontiers consacré à cette œuvre les quelques ressources dont il pouvait disposer.

Malheureusement, les ressources ne répondent ni aux désirs ni aux besoins. De plus en plus se fait sentir, en notre pays, la nécessité d'une culture intellectuelle supérieure dans le clergé. Des problèmes, dont on ne s'était guère soucié jusqu'à présent, sont soulevés par des conditions sociales et religieuses nouvelles, et se posent très carrément devant l'opinion publique. Il faut les résoudre. Si l'Eglise ne le fait pas, ses ennemis s'en chargeront. Ils ont déjà commencé, d'ailleurs, et il n'est pas malaisé de constater dans le mouvement des idées certaines orientations fausses ou dangereuses.

Certains catholiques n'hésitent pas à affirmer que le clergé, de nos jours, n'a pas les mêmes raisons qu'autrefois de contrôler et de diriger l'enseignement de la jeunesse, et que l'on peut, sans inconvénient, diminuer la part qu'il y prend. Or, la vérité est que jamais, au Canada, il ne fut plus nécessaire de donner au clergé une emprise sérieuse, efficace, sur les intelligences en formation ; jamais il ne fut plus nécessaire de lier solidement l'enseignement à la foi, l'école à la religion.

Pour ces graves raisons, que je me contente d'indiquer, et pour d'autres encore, que je vous laisse deviner, nous avons besoin d'un clergé instruit, qui soit vraiment maître dans les sciences où s'éclaire, se nourrit et se forme l'esprit humain ; nous avons besoin d'un clergé qui affirme sa supériorité dans le savoir comme dans le dévouement, qui ne se laisse devancer par personne dans les divers domaines où s'exerce l'activité intellectuelle.

Or ce ne sont ni les bonnes volontés, ni les talents qui font défaut. Ceux de nos prêtres qui ont eu le privilège de recevoir une formation supérieure, et ceux qui y ont suppléé par des études personnelles, ont clairement démontré quels espoirs on peut fonder sur le clergé, si seulement on lui fournit l'occasion et les moyens de mettre en pleine valeur les riches réserves de son intelligence.

Tels sont, chers Messieurs, les motifs, tel est le but de la souscription qui sera faite, à l'occasion des fêtes jubilaires, et qui permettra à Mgr l'Archevêque de créer des bourses d'enseignement supérieur dont bénéficieront des jeunes prêtres, choisis dans les maisons d'éducation du diocèse.

Pour que l'entreprise soit sérieuse et l'œuvre établie sur des bases solides, il faut que la souscription produise un montant d'au moins vingt-cinq mille piastres.

La somme paraîtra peut-être élevée à quelques-uns. Nous croyons, cependant, qu'elle pourra être assez facilement réalisée. D'abord, les souscriptions personnelles pourront être payées en plusieurs versements, ce qui permettra à quelques-uns de grossir le montant de leur souscription.

De plus, notre diocèse compte un très grand nombre de sociétés, de confréries, d'associations pieuses et profanes, de communautés, d'institutions économiques, littéraires, scientifiques, charitables, qui seront très heureuses de prendre une large part à cette souscription, et de reconnaître ainsi l'intérêt que leur a toujours porté Mgr l'Archevêque, et les nombreuses faveurs dont elles lui sont redevables.

Enfin, les fabriques sont autorisées à prendre part à cette souscription, en versant une somme proportionnelle à leurs revenus. Cette proportion devra être au moins cinq pour cent du revenu annuel des bancs.

Je prie messieurs les Curés de ne pas se scandaliser de

cette irruption dans la caisse de leur fabrique. Ils savent que Mgr l'Archevêque pourrait imposer, sur les fabriques, une taxe annuelle plus considérable encore, pour le soutien des œuvres diocésaines. Si donc, sortant d'une réserve très spéciale au diocèse de Québec, on fait, cette année, aux fabriciens une douce violence pour les associer à une œuvre d'intérêt général et de très haute portée religieuse, je ne pense pas que ces gardiens des trésors paroissiaux puissent s'en plaindre. Je suis bien sûr, en tout cas, que messieurs les Curés auront à cœur de leur faire comprendre que la demande est légitime et raisonnable, et que les paroisses doivent être fières de grouper ainsi leurs offrandes pour fonder une œuvre qui immortalisera nos fêtes jubilaires.

Il est louable, certes, de bâtir de belles églises : ce sont les monuments de notre foi. Mais il est plus louable encore de former un clergé d'élite, des prêtres qui soient la lumière du monde : ce sont les gardiens et les défenseurs de notre foi. L'argent qui sert à former ceux-ci est encore mieux employé que l'argent qui sert à bâtir ceux-là.

Un comité spécial sera formé incessamment pour organiser la souscription. Vous recevrez de ce Comité toutes les informations nécessaires. Je n'ai aucun doute sur l'accueil que vous ferez à ses sollicitations, et sur l'empressement que vous mettrez à rendre sa tâche facile et efficace.

Vous communiquerez à vos paroissiens les parties de cette circulaire qui peuvent les intéresser. Mais je compte principalement sur les bonnes inspirations de votre cœur pour préparer votre peuple aux fêtes prochaines, et pour le faire participer à l'œuvre commune, où toutes les bonnes volontés s'uniront dans un même sacrifice, afin de donner au vénéré Jubilaire un témoignage d'affection et de reconnaissance qui le réjouira et réalisera, par une œuvre durable, l'un des plus chers désirs de son cœur d'apôtre.

Veuillez agréer, chers messieurs,

l'assurance de mon dévouement en N.-S.

† P.-E. Roy, év. d'Eleuth.,

*Administrateur*

### Au Nord-Ouest

On annonce : l'érection d'un nouveau diocèse, à Calgary, et celle d'une nouvelle province ecclésiastique, dont le siège archiépiscopal serait fixé à Edmonton; enfin, la translation de S. G. Mgr Em. Legal, O. M. I., évêque de Saint-Albert, au siège d'Edmonton, avec le titre d'archevêque.

La nouvelle Province comprendra les diocèses d'Edmonton, de Calgary, et le vicariat du Mackenzie.

### Feu l'abbé G.-T. Roy

M. l'abbé Guillaume-Ths Roy, ci-devant curé de Lambert, Minn., est décédé le 1<sup>er</sup> février, à Blackduck, Minnesota, diocèse de Duluth.

M. l'abbé Roy naquit à Saint-Roch de Québec, le 8 août 1842, du mariage de Remi-Philippe Roy et Marguerite Genest. Ordonné prêtre à Québec, le 17 mars 1867, il fut vicaire à Saint-Thomas de Montmagny, puis aux Eboulements, en 1868, devint, en 1871, curé de Sainte-Anastasie de Lyster (comté de Mégantic), d'où il partit pour le Minnesota. Il y fut curé de l'église Saint-Jean-Baptiste de Duluth de 1889 à 1891; de Saint-Jacques de Duluth de 1891 à 1892; de Terrebonne de Minnesota de 1892 à 1901; de Lambert depuis 1901 jusqu'à ces derniers temps où il avait pris la desserte de Blackduck, mission dépendant de Bermidjé.

Il a été enterré dans le cimetière de la cathédrale de Crookston, Minnesota.

### Chronique générale

Nous insérons avec joie la Circulaire au Clergé, récemment lue dans les églises, où S. G. Mgr l'Auxiliaire annonce la célébration prochaine du Jubilé épiscopal de S. G. Mgr l'Archevêque. Bien que ce document soit maintenant connu de tous, on comprend très bien qu'il a sa place toute marquée dans nos pages.

Mardi et mercredi, S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal était l'hôte de l'archevêché.

Dans quelques diocèses de France, les évêques ont obtenu de Rome en faveur des « vieillards », soit des prêtres... sexagénaires de leur diocèse, la permission de continuer à réciter l'ancien bréviaire. Ici, nos « vieillards », jeunes et vieux, sont déjà habitués à la forme nouvelle du bréviaire.

Bien que, en principe, plus la prière est longue, plus elle doit avoir la préférence; cependant, dans la pratique et en égard à la faiblesse humaine, il y a quelque intérêt à constater combien la réforme du bréviaire a diminué la longueur de l'office quotidien. Qu'on sache donc, par exemple, que :

Le premier nocturne du bréviaire dominical ne contient plus que 28 versets, contre les 148 versets de l'ancien bréviaire;

Le total des versets des psaumes, dans le même office dominical, a été réduit de 626 à 418, et c'est là, encore, le nombre le plus considérable de versets de tous les offices du nouveau bréviaire, et qui est encore moindre que celui (424 v.) d'un Confesseur non Pontife de l'ancien bréviaire que l'on regardait comme le plus court.

Un menu en latin !

Nous trouvons, dans le *Tablet*, le menu suivant d'un dîner auquel le cardinal Bourne avait dernièrement invité le clergé de la cathédrale de Westminster. Le document offre plus d'intérêt au philologue qu'au gastronome. Toutefois, si à la lecture l'eau n'en vient pas à la bouche, cela indique que l'on ne sait pas bien le latin.

- I. Jus liquidum cum cupediis propriis—summum ius sine injuria.
- II. Glandulæ vitulinæ—pabulum vitulandi.
- III. Gallinæ frigidæ, niveo scilicet obrutæ suco.
- IV. Crus ovillæ in aceto coctum cum oleribus, cremore addito,—manifeste la pièce de résistance.
- V. Nix dulcis et elegans;—Chionodoxa.
- VI. Anates feræ—extra jocum capiendæ.
- VII. Anglica farrago malorum Persicorum, satis calida.

## VIII. Jam condita gelu convivis condita prosint.

Interim citius itur ad ast<sup>er</sup> per vina Hispaniarum,  
Galliæ, Germaniæ, vel per id quod dat hominibus  
religio Cartusiæ, modo pocula temperet id dulcis-  
simum Adami.

A-t-on reproduit, dans la presse canadienne, l'appréciation que les *Études* ont publiée, en septembre dernier, et sous la signature du P. H. de la Rouvière, de notre Congrès de la Langue française de l'été dernier ?

En tout cas, en voici un extrait qu'on lira avec plaisir :

... Tels sont, dans les grandes lignes, les résultats de ce Congrès que quelqu'un a appelé « le premier concile œcuménique de notre langue ». L'honneur en revient à ceux qui l'ont organisé.

Mgr Paul-Eugène Roy, évêque d'Eleuthéropolis, auxiliaire de Québec, est le type accompli du *président*. Il a la diction forte et claire, le style sobre et émaillé d'esprit. Ses talents sont ceux d'un organisateur. On retrouve en lui cette attirante bonne grâce, qui est comme une marque des prélats français, cette distinction, cet *atticisme* du grand siècle que le clergé québécois a si bien gardé. La fermeté de son attitude, la franchise de sa parole imposent le respect, et lui gagnent l'affection de tous ceux qui l'approchent.

Le secrétaire du Congrès, M. Adjutor Rivard, mériterait d'être très connu en France. Ce n'est pas seulement un avocat d'un rare talent. C'est un érudit, un fouilleur de livres et de manuscrits ; et avec quel charme il sait faire part des découvertes qu'il y fait. C'est surtout un écrivain de haute valeur, fin observateur, conteur délicat : *Le Poète, l'Heure des Vaches*... sont à lire. On y trouve toute la douceur de la campagne canadienne, toute la poésie de la vie des champs. On a appelé M. Rivard « le Père du Congrès ». Et c'est vraiment son œuvre. Il l'a préparé de longue date. Et durant toute la session de ce Parlement de la langue française, c'était lui qui pourvoyait à tout, lui que l'on consultait sur tout, et qui toujours avait la réponse affable, la décision prompte et sûre.

Les principaux organisateurs du Congrès étaient membres de la « Société du Parler français ». C'est un grand mérite pour cette société d'avoir facilité la tâche des congressistes par les admirables travaux qu'elle accomplit depuis neuf ans

Chaque mois, elle publie un « Bulletin », qu'a couronné l'Académie française. Là sont consignés les résultats de patientes études philologiques ; là sont analysés les ouvrages canadiens ou traitant du Canada ; là paraissent les poésies des meilleurs poètes du terroir, mêlées aux vers de M. Zidler, ce Français si ami des choses canadiennes. Enfin, c'est dans ce périodique que sont publiées les nouvelles d'Adjutor Rivard et d'autres écrivains de bon goût.

Une grande partie du succès de ce Congrès est due à la générosité de l'Université Laval de Québec. Elle avait ouvert largement ses salles pour les séances générales comme pour les réunions des sections. C'est chez elle que siégeait le secrétariat du Congrès. Les séminaristes de l'Université étaient constamment à la disposition du public, pour fournir tout renseignement ; ils se dévouaient avec une bonne grâce qui ne se démentit point. Les élèves du collège, avec une courtoisie digne de leurs aînés du grand séminaire, introduisaient les congressistes et trouvaient une place à chacun. Cette urbanité si française et ce dévouement pour la cause de la langue sont une tradition de l'Université ; car quelqu'un a pu écrire que « c'est par les soins de l'Université Laval et par son influence que la langue française s'est conservée au Canada dans sa pureté primitive, ainsi que le culte assidu de nos bons auteurs ».

### Les vocations ecclésiastiques

— o —

Mgr Lobbedey, évêque d'Arras, consacre sa lettre pastorale de Carême à la question si grave des vocations ecclésiastiques. Nous en citons une partie. Laissant de côté la notion stricte de la vocation, pour en étudier les dispositions, Mgr Lobbedey étudie les touches de Dieu sur les âmes :

Laissons les intermédiaires ; Dieu n'est point obligé d'y recourir ; et souvent il atteint lui-même, immédiatement, l'intelligence et la volonté humaines, y faisant briller des lumières, y provoquant des bons mouvements qui diffèrent beaucoup de forme et surtout d'intensité.

De forme : car, tantôt c'est la crainte de manquer son salut ; tantôt c'est l'amour de Jésus-Christ et le désir d'être tout entier à son service ; tantôt c'est une sainte hardiesse qui fait

dire, à l'heure des persécutions, que c'est alors un beau moment pour être prêtre ; c'est aussi la résolution d'utiliser, au mieux, une existence trop courte et trop précieuse pour être gaspillée : c'est la généreuse passion de faire du bien aux âmes en les sanctifiant ; le souhait de réaliser un plus bel idéal ; c'est, enfin, le sentiment très vif, la conviction de l'incurable vanité de tout ce qui se passe ; conviction qui s'est ancrée dans l'esprit ou bien parce qué, dans un jour de deuil, on a entendu et compris *ce langage sourd et terrible de la poussière morte à la poussière vivante*, ou bien, parce qu'en un jour de fête où tout semblait être arrivé à souhait on s'est retrouvé le soir avec le désenchantement et la tristesse.

Et ces diverses impressions par lesquelles Dieu attire les âmes à lui et à son divin ministère n'ont pas la même intensité.

Un penseur a dit : « Quand l'homme agit, il appuie ; quand Dieu agit, il n'appuie pas. » Est-ce vrai ? Quelquefois, sans doute ; toujours ? Non.

Écoutons le P. Lacordaire : « Une fois mes croyances religieuses affermisses, dit-il, sans que j'en eusse rien dit à personne, je sentis en moi des mouvements extraordinaires qui me portaient à quitter le monde. Je résistais d'abord avec beaucoup de peine : ma position était heureuse... Cependant, cette voix intérieure qui m'appelait devint tout à la fois plus continue et moins vive ; c'était un entraînement qui avait quelque chose de doux et de tendre. »

Voici ce qu'on raconte du fondateur des Petites-Sœurs de l'Assomption, le P. Etienne Pernet. Au catéchisme, son curé parlant de la grandeur du sacerdoce, dit « Qui sait, mes enfants, si, parmi vous, il n'y en aura pas un qui sera prêtre ? » A ces paroles, Etienne sentit au fond de son âme quelque chose d'extraordinaire et de si irrésistible, qu'aussitôt il pensa : « Ce sera moi ! » « Je bondis sur mon banc, dit-il lui-même, je me sentais comme électrisé et soulevé malgré moi. »

C'est dans une salle d'études de lycée que Paul Seigneret écrivait : « Depuis trois ans je sens grandir en moi le désir d'être prêtre. Cette idée ne me quitte plus, j'ai beau vouloir la rejeter, elle me suit partout, dans mes prières, la nuit, à toute heure ! »

Telle est l'action divine, infiniment variée, depuis les grâces de simple invitation jusqu'aux grâces si pressantes qu'elles touchent presque au miraculeux et qu'elles rappellent soit l'aiguillon contre lequel il était dur à saint Paul de regimber, soit les commandements irrésistibles donnés jadis aux prophètes, de l'ancienne loi par Jéhovah.

(Puis, Mgr Lobbedey examine la « part des hommes »)

A) *Celle de l'appel.*

Voici un enfant qui, sous une motion divine plus ou moins pressante, s'est dit à lui-même : « Je veux être prêtre. » Il ne lui suffit pas d'être reconnaissant à Dieu de son appel, il doit encore travailler à s'en rendre digne.

Tant mieux pour lui si, triomphant de l'insouciance et de la légèreté de son âge, il prie souvent Notre-Seigneur de l'éclairer toujours davantage, de protéger chacune de ses démarches ! — mais s'il cède à l'étourderie et à l'inattention qui ne lui sont que trop naturelles, s'il vit au hasard des influences qui s'imposent à sa faiblesse, qu'arriverait-il ?

Tant mieux si, ayant une famille heureuse et fière de l'honneur rêvé, il répond aux soins dont on l'entoure pour sauvegarder l'innocence de son cœur et la pureté de ses vues ; ou si, ayant une famille qui ne craint pas de railler ses idées et de combattre ses desseins, il n'en persévère pas moins dans sa résolution ; — mais s'il trompe la vigilance des uns, s'il cède à la violence des autres, qu'arrivera-t-il ?

Tant mieux encore si, vivant près du curé de sa paroisse, il n'observe et ne voit que les vertus dont le pasteur donne l'exemple et les bienfaits qu'il répand ; — mais s'il s'aperçoit déjà de la pauvreté où le prêtre se débat, de la solitude où on le laisse, de l'ingratitude dont on le paye, des injures dont on le poursuit, qu'arrivera-t-il ?

Tant mieux, enfin, s'il a le courage de renoncer à des espérances terrestres, et de laisser derrière lui des objets aimés lui disant — comme la mère de saint Jean Chrysostome à son fils — *des choses plus tristes que leurs larmes* ; — mais si, parti d'une maison paternelle où l'on ne peut pas toujours rester, il garde au fond d'un cœur trop faible le souvenir et le regret des choses qu'il sait avoir quittées, qu'il ne croit pas avoir perdues ; encore un coup, qu'arrivera-t-il ?

Le voici devenu jeune homme ; le but est devenu plus rapproché ; par contre, les épreuves deviennent plus grandes ; ce sont les préjugés du monde, les calomnies des méchants, les railleries des sceptiques qui viennent mêler leurs voix à la voix des maîtres légitimes et parler plus haut que celle-ci ; c'est le courage prêt à défailir dans le travail entrepris pour acquérir la science suffisante et les vertus nécessaires ; c'est une lassitude capable de triompher d'une nature trop lâche ; le mal peut-être qui tente de se glisser jusqu'au cerveau pour le troubler, jusqu'au cœur pour le corrompre !

C'est le devoir du jeune homme de rester fidèle aux sollicitations divines et de repousser énergiquement les sollicitations contraires ; mais le pourra-t-il étant laissé à ses seules forces ? Ne le croyons pas ; aussi, en dehors même du secours divin, a-t-il besoin, jusqu'au terme de sa préparation, d'être soutenu par des *guides*.

Quelques mots sur les guides, qui sont les *parents* et le *curé* de la paroisse.

(A suivre.)

### Bibliographie

— LES TENTATIONS DU JEUNE HOMME, par Emile BRUNETEAU, professeur au grand séminaire de Poitiers. Beau volume in-12, orné d'une héliogravure, 3 fr. 50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6°).

C'est un livre utile et charmant que ce livre-là, utile comme du bon pain, charmant comme ce portrait de jeune homme, un des chefs-d'œuvre de Raphaël, que l'on voit reproduit dans une belle héliogravure en tête de l'ouvrage.

Il s'agit de la tentation, sujet grave, sur lequel nous avons tous, jeunes ou vieux, besoin d'être instruits.

L'ouvrage est divisé en deux parties : *étude théorique*, *étude pratique*.

La première commence par un délicieux *de Juventute*, où l'auteur répond en quarante-cinq pages à la question : Qu'est-ce qu'un jeune ? Puis il définit la tentation ; il en cherche les causes ; il établit un dialogue entre un vieillard et un jeune

ho  
un  
vif  
cor  
pro  
fra  
l'ut  
ten  
sen  
I  
sur  
vau  
tan  
ses  
com  
vers  
rem  
char  
appl  
le pi  
sif e  
que  
boni  
L'  
chos  
style  
losog  
trant  
clart  
vole,  
vif et  
clat  
pas t  
du liv  
Ma  
tions  
qui y  
pour

homme, l'un expliquant à l'autre pourquoi la tentation est universelle. Après, c'est un aumônier de lycée, « grand, fort vif de toute sa personne et très lettré ». — « Nous nous rencontrâmes dans une vaste et haute bibliothèque, où régnait le profond silence convenable à une nécropole et nécessaire aux fragiles arrangements des idées ». Ils causent ensemble sur l'utilité des tentations. Le chapitre suivant traite de quelques tentations en particulier : respect humain, arrivisme, frivolité, sensualité, incrédulité.

En tête de la seconde partie, une étude des plus pratiques sur les illusions de l'esprit et du cœur. Puis, les moyens de vaincre la tentation : la connaissance de soi-même ; — la résistance ; — les secours que le jeune homme peut attendre de ses amis, de ses parents, de ses maîtres, de Dieu surtout ; — comment on se relève quand on a eu le malheur d'être renversé ; — enfin la nécessité de s'instruire, beau chapitre, tout rempli de réflexions judicieuses, entre autres sur la foi du charbonnier, formule édifiante, mais qui « mal entendue ou appliquée à tort, est l'affirmation d'un fidéisme insoutenable, le pavillon décent de la paresse, ou un paradoxe pieux, excessif et inconsidéré ». — « Que chez tous les croyants règne l'unique foi du charbonnier, et bientôt il n'y aura plus de charbonnier ayant la foi ».

L'ordonnance, dans l'ensemble, est très bonne. Que de jolies choses à chaque page ! Que de richesses de psychologie et de style ! L'auteur a beaucoup lu, et bien lu, les livres des philosophes, il a porté sur les âmes un regard encore plus pénétrant. Et c'est un écrivain. Sa phrase est remarquable de clarté, de souplesse, de rapidité ; elle court, elle bondit, elle vole, ruisselante d'expressions neuves et de vives images, style vif et coupant, beaucoup de perspective dans la pensée et d'éclat dans l'imagination. Qu'on ne se récrie pas : l'éloge n'est pas trop fort, il est strictement vrai, presque toutes les pages du livre le démontrent.

Mais il y a encore quelque chose de mieux, dans *les Tentations du jeune homme* : c'est le souffle chrétien, sacerdotal qui y circule et qui fait de ce livre un livre des plus salutaires pour la santé des âmes de jeunes gens.

— GLOIRES ET BIENFAITS DE LA SAINTE VIERGE, par le

chanoine S. COUBÉ. In-8 écu, 3 fr. 50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6°).

C'est une théologie mariale complète que M. l'abbé Coubé nous présente dans ce magnifique volume. Dans une série de discours de grande allure, il étudie les principaux mystères de la Sainte Vierge, depuis l'Immaculée Conception jusqu'à l'Assomption. Mais, à côté du rôle de Marie dans la Rédemption, il expose son rôle historique dans les annales de l'Eglise et des peuples catholiques, particulièrement de l'Espagne et de la France. On ne pouvait trouver une silhouette plus fine et plus vigoureuse de la Reine de France, de la Vierge guerrière, de la Grande-Maitresse de la Chevalerie. L'amour le plus tendre et le plus enthousiaste envers la Vierge Marie anime ces pages où passe le souffle des grandes épopées. Les prédicateurs y trouveront une réelle carrière de pensées à exploiter pour les fêtes de la Sainte Vierge.

— LE MISSEL ROMAIN, T. II. *Le Missel plénier*, par Dom Baudot, 1 vol. de la collection *Science et Religion (Liturgie, N° 644-645)*. Prix : 1 fr. 20. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Dans le *Missel Romain*, l'auteur a suivi le plan du Bréviaire Romain : une première partie expose la période des Origines et la période des Sacramentaires, c'est l'objet du premier opuscule. — Le second opuscule est consacré tout entier à la période du Missel plénier, qui commence vers le IX<sup>e</sup> siècle : dès lors on commença à réunir dans un même recueil les diverses lectures et les parties chantées de la messe. . . Cette histoire du Missel n'est complète qu'à la condition d'y joindre ce qui a été dit dans les *Lectionnaires* et les *Evangélistes* précédemment parus, et ce qui est exposé dans les deux opuscules suivants. Au risque de grossir démesurément les deux opuscules, on n'aurait pu tout dire en un seul volume : du reste les parties, tout en se reliant l'une à l'autre, ont une histoire séparée, puisqu'elles se trouvaient primitivement dans des recueils distincts.

---